

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Délibération n° 2017-205 en date du 6 DECEMBRE 2017
Portant modification des statuts du syndicat mixte d'étude pour la gestion des déchets ménagers en Creuse

L'an Deux Mille Dix Sept, le six décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Georges Nigremont, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 29/11/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61

Présents : 43	Votants : 51	POUR : 51
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 10	Exprimés : 51	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, SIMON, PEROCHE, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ECHEVARNE, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, SAINT-ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, PEYRAUD, LUQUET, D'HULSTER, ALHERITIERE, MEANARD, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, SEBENNE, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. DESCLOUX à NOVAIS, ROBBY à SIMON, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à DESARMENIEN, SIMONET à FAUCONNET, SCHMIDT à JARY, FONTVIELLE à BIGOURET, TOURNAUD à MATHIEU ;

Excusés : MM. RIBIERE, ROBIN, RICHIN, PERRIER F, MONTEIL, LAVAUD, PLAS, GENDRAUD, BRUNET M, SAUVANET,

Secrétaire de séance : Monsieur René ROULLAND

Le Comité Syndical du Syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers en Creuse (SME), par délibération du 06 septembre 2017, propose une modification statutaire qui porte sur les quatres points suivants :

- La prise en compte de la réorganisation de l'intercommunalité, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017,
- La composition du Comité syndical, afin de la mettre en cohérence avec la composition du SME,
- La modification des règles d'adhésion d'un nouveau membre, afin de les mettre en cohérence avec les règles de retrait d'un membre,
- La suppression de l'article 18, relatif à des dispositions transitoires désormais caduques.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat mixte d'étude pour la gestion des déchets.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 11 Décembre 2017
Pour copie conforme, le 11 Décembre 2017

Le Président,
Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20171206-2017-205-DE
Date de télétransmission : 12/12/2017
Date de réception préfecture : 12/12/2017